
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation : 9 septembre 2025
Nombre de membres du conseil en exercice : 9
Membres présents : 7
Absents : 2

Le dix-huit septembre deux-mil-vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Frédéric HERBIN – Maire, Emilie MAILHÉ – Adjointe au Maire, Lino BRAZ – Adjoint au Maire, Alexandre GOULAY, Geoffrey ROUSSEL, Jacky TOMMIRE, Nicolas WAROQUEAUX.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Matthieu GELÉ, Maxime LERIGOLEUR.

POUVOIR : Matthieu GELÉ à Frédéric HERBIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Lino BRAZ.

- Monsieur le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 19 juin 2025. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

I. EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE :

1. Adhésion

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique créé en 2014 a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit. Il a pour cœur de métier le déploiement de la fibre sur le territoire Eurois sur lequel les acteurs privés n'ont pas indiqué d'intention de déploiement.

Au regard du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat ambitionne désormais d'accompagner les élus, les maires et leurs équipes dans les nouveaux usages du numérique.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en mettant à disposition des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature numérique via un parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Une simple adhésion à Eure Normandie Numérique permettrait donc à la commune de pouvoir bénéficier de tous ces avantages.

Pour les communes, le montant de l'adhésion est 0,10 € par habitant et par an (soit 30,80 € pour Lisors).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'adhésion de la commune de Lisors au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique.

2. Désignation des délégués au titre de la compétence et services numérique

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des élus représentants la commune au titre de la compétence et services numérique auprès du syndicat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent à l'unanimité :

Délégué titulaire : Monsieur Frédéric HERBIN

Délégué suppléant : Madame Emilie MAILHÉ

II. PRÉSENCE VERTE

1. Convention de participation à la téléassistance

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association « Présence Verte » a pour mission de mettre en place des dispositifs permettant aux abonnés d'alerter immédiatement un centre de réception des appels qui assure une écoute permanente des alarmes 24h/24 et 7j/7.

Une convention avait été signée en 2017 entre le CCAS de Lisors et l'association « Présence Verte » afin de promouvoir la téléassistance auprès des personnes désireuses d'être équipées d'un système sur la commune.

Considérant que le CCAS de Lisors a été dissous, l'association « Présence Verte » souhaite refaire le point sur ce partenariat dans le cadre du maintien à domicile et d'aide à la vie quotidienne des personnes âgées.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association « Présence Verte » propose aujourd'hui aux communes de participer financièrement à l'adhésion d'un administré lorsque celui-ci adhère au dispositif et présente aux conseillers les informations tarifaires de cette téléassistance.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Communes Lyons-Andelle participe déjà aux frais d'installation.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention proposée par « Présence Verte » qui n'engage aujourd'hui que la commune à communiquer les informations sur la téléassistance auprès de ses administrés et à recueillir si nécessaire des fiches de contact à transmettre à l'association.

Si la commune souhaite prendre en charge des frais d'abonnement, elle devra délibérer sur les conditions d'attribution.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la présente convention et proposent d'étudier les critères d'attribution financière lorsque des demandes auront été reçues.

2. Dispositif protégeant les travailleurs isolés

De plus, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association « Présence Verte » propose également un dispositif d'alarme adapté aux travailleurs isolés (exemple : agent communal).

Considérant que le Code du travail impose à l'employeur d'assurer la protection de ses salariés, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal ce service.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de mettre en place ce dispositif pour le personnel communal concerné et autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat d'abonnement.

III. S.I.D.E.A.L – PISCINE DE PONT-SAINT-PIERRE

1. Adhésion communale

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Intercommunal De l'Ensemble Aquatique et Ludique (S.I.D.E.A.L) assure la gestion et l'entretien de la piscine de Pont-Saint-Pierre.

À ce jour, les 17 communes membres du syndicat (Pont-Saint-Pierre, Flipou, Houville, Perriers-sur-Andelle, Romilly-sur-Andelle, Bourg-Beaudouin, Charleval, Val d'Orger, Douville-sur-Andelle, Bacqueville, Le Manoir-sur-Seine, Pîtres, Vandrimare, Letteguives, Menesqueville et Perruel) bénéficient de tarifs avantageux pour leurs habitants.

Afin que les administrés de Lisors puissent également bénéficier des activités proposées par la piscine de Pont-Saint-Pierre à des prix réduits, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'adhésion au syndicat coûterait environ 7 700,00 € par an à la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal refusent à l'unanimité d'adhérer au S.I.D.E.A.L et rappellent que la commune participe déjà aux activités sportives des enfants de Lisors à hauteur de 60,00 € par an.

IV. LOGEMENT COMMUNAL – ROUTE DE MORTEMER

1. Isolation

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la pompe à chaleur au logement communal situé route de Mortemer a été installée cette semaine par l'entreprise.

Afin de terminer ces travaux d'isolation et pouvoir demander la subvention accordée par le Fonds Vert, il est nécessaire que la laine de verre soit posée rapidement.

V. PARCELLE COMMUNALE – ROUTE DE MORTEMER

1. Déclassement du domaine public

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal la parcelle cadastrée section A numéro 215, concernée par le projet de vente approuvé par délibération en date du 13 mars dernier a été désaffectée du domaine public et doit donc être par la suite déclassée.

Une fois ces délais de recours passés, l'acte de vente pourra être signé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le déclassement de ladite parcelle du domaine public et autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tous les documents rattachés à la vente.

VI. AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS

1. Biens amortissables

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que lorsque que la commune reçoit des subventions, inscrites au chapitre 13, pour financer des immobilisations amortissables, ces recettes constituent des subventions « transférables ».

Ces subventions d'investissement rattachées à des actifs amortissables doivent faire l'objet chaque année d'une reprise à la section de fonctionnement via un débit du chapitre 040 (DI) et un crédit au chapitre 042 (RF).

Lorsque la reprise a été totalement effectuée, le comptable apure les subventions.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les amortissements des subventions restants au compte 13913 s'élèvent à **57 101,09 €**.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'amortir ce montant sur 5 ans, soit **11 420,22 €** par an à compter de 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces modalités d'amortissement des subventions transférables.

2. Biens non-amortissables

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lorsque que la commune reçoit des subventions pour financier des immobilisations non-amortissables, inscrites au chapitre 13, ces recettes doivent être imputées au compte 13251.

À ce jour, le chapitre 13 présente une anomalie sur des immobilisations non-amortissables d'un montant de **2 000,00 €**.

C'est pourquoi, pour éviter les anomalies comptables, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de faire un mandat au chapitre 041 – article 13151 (DI) et un titre au chapitre 041 – article 13251 (RI) d'un montant de 2 000,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité ces écritures comptables.

VII. BUDGET SERVICE DES EAUX

1. Mise à disposition des résultats cumulés au SIAEPAP

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que :

- la compétence « eau » de la commune a été transférée au SIAEPAP par arrêté interpréfectoral en date du 2 février 2025 ;
- que la dissolution du budget eau (BC61002) a été approuvée à l'unanimité lors de la dernière réunion de conseil en date du 19 juin 2025 et que tous les documents rattachés aux résultats de l'exercice ont été signés à cette date ;
- que la mise à disposition des biens à affecter au SIAEPAP, les subventions transférables, les emprunts et les amortissements en cours du budget eau (BC61002) a été approuvée à l'unanimité lors de la dernière réunion de conseil en date du 19 juin 2025.

Monsieur le Maire rappelle que le SIAEPAP aura l'obligation de continuer l'amortissement des biens ou ouvrages qui auront été mis à disposition.

Afin de finaliser cette adhésion, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire sur le plan comptable, que les résultats de chaque section du budget eau (BC61002) passent par la comptabilité du budget principal de la commune de Lisors (BC61000) avant que ces résultats soient mis à disposition du SIAEPAP :

- **Résultat cumulé à la section d'investissement R001 = 63 329,03 € (excédent)**
- **Résultat cumulé à la section de fonctionnement D002 = 11 338,96 € (déficit).**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité que les résultats cumulés présentés ci-dessus soient transférés au SIAEPAP.

QUESTIONS DIVERSES :

- Association l'Arbrachats : Madame Emilie MAILHÉ, Adjointe au Maire, informe les membres du conseil municipal que l'Association l'Arbrachats, en partenariat avec l'Association Brigitte Bardot et le vétérinaire du Tronquay, réalisera des campagnes de stérilisation auprès des chats errants du village. La commune s'est engagée à verser une subvention annuelle à l'Association l'Arbrachats pour participer à ces frais médicaux et devra communiquer lors des trappages planifiés.

- L'Eglise – étude : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune est toujours dans l'attente d'une étude supplémentaire concernant les travaux à réaliser à l'Eglise. Madame Emilie MAILHÉ, Adjointe au Maire, informe les membres du conseil municipal qu'elle va relancer le dossier auprès des architectes du patrimoine.

- Renouée du Japon : Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que cette plante invasive est toujours présente à plusieurs endroits sur la commune, notamment dans un petit chemin communal situé à côté de la Mairie, à proximité d'une habitation. La propriétaire de cette maison s'inquiète de cette invasion et souhaite que la renouée du japon soit retirée de

cet espace. Monsieur le Maire ajoute également que cette plante est difficile à éliminer et qu'elle doit être arrachée sur plusieurs centimètres avant d'être exportée en déchetterie pour incinération. Les membres du conseil municipal rappellent que cette plante ne représente aucun danger direct pour l'Homme et l'animal et qu'elle n'est pas toxique.

- Route départementale – grande rue : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'assurance décennale de l'entreprise qui avait réalisée les travaux grande rue ne prendra pas en charge la réfection de la chaussée considérant l'affaissement purement esthétique, ne compromettant pas la solidité de l'ouvrage et ne le rendant pas impropre à sa destination. Suite à ce retour, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un rendez-vous avec le Département de l'Eure a eu lieu. Une étude technique doit donc être réalisée afin de pouvoir faire passer ces travaux de voirie en urgence pour l'année 2026. Plusieurs tranches seront à prévoir.

- Grande rue – sécurité routière : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que plusieurs administrés se plaignent de la vitesse excessive grande rue. Après en avoir discuté de nouveau avec le Département et suite à l'étude qui avait été réalisée, concluant que la vitesse excessive n'avait pas été relevée sur cette voie, le Conseil Municipal estime qu'aucun aménagement n'est nécessaire à ce jour.

- Arbres dangereux : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire, pour la sécurité de tous, de recenser les arbres dangereux pouvant tomber lors des prochains événements climatiques. Lors du dernier gros orage, des problèmes ont été rencontrés notamment sur les lignes électriques. Monsieur Lino BRAZ, Adjoint au Maire, se charge de recenser ces arbres.

- Chauffage Mairie : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le chauffage dans les locaux de la Mairie va être remplacé par des radiateurs récupérés au logement communal situé route de Mortemer.

- Chemins communaux : Les membres du conseil municipal informent Monsieur le Maire que plusieurs chemins communaux ne sont plus entretenus, laissés à l'abandon.

Clôture de la séance : 19H50